



Retard du bailleur pour emménager dans un studio neuf

Par **shydee**, le **02/02/2014** à **12:27**

Bonjour, rnJe suis étudiante et je vis dans une résidence étudiante sur paris, j'ai donné mon préavis de départ et je devais quitté ce logement le 31/01/2014 pour emménager dans un studio neuf qui devait être livré le 1er février 2014 dans une résidence étudiante et jeune travailleur. Le problème est que la gestionnaire de cette résidence est pratiquement injoignable, elle devait me donner rdv pour faire l'état des lieux et me donner les clés cette semaine, mais elle reste injoignable, boîte vocale pleine, je me suis déplacée le 30/01 à la résidence, elle n'était pas là, et les locataires qui vivent sur place m'ont dit que même eux ils ne la voit pratiquement pas. La responsable de cette gestionnaire est censé me rappeler, j'attend toujours... Aujourd'hui nous sommes donc le 02/02/2014 et je suis toujours dans mon logement que je devais quitté le 31/01. Ils sont en droit de me réclamer un loyer pour février, mais en ce qui concerne ma nouvelle résidence même si je l'intègre courant février ils me réclameront aussi un loyer. Je ne peux pas me permettre deux loyers en tant qu'étudiante. Par rapport à leur retard et à leur négligence qu'est ce que je peux réclamer à nouvelle résidence?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]